

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN - FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 008-1766/09/CC

**■ Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Engagement communautaire pour le Centre-Ville - Semi piétonisation du Vieux-Port à Marseille - Approbation d'un pré-programme relatif au concours de maîtrise d'oeuvre.
DIFRA 09/4105/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° VOI 020-1536/09/CC du 02 octobre 2009, le Conseil de Communauté a décidé du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint portant sur la semi-piétonisation du Vieux-Port à Marseille.

Le Conseil Municipal de Marseille a également acté par délibération n° 09/0989/FEAM du 05 octobre 2009, du lancement de ce concours de maîtrise d'œuvre par MPM.

Dix groupes de travail rassemblant des services de la Ville de Marseille, de MPM et des partenaires institutionnels (AGAM, BMPM, EPAEM, ...), se sont réunis sur les thèmes suivants : schéma de référence du centre-ville, collecte des produits ménagers, circulation, transports-stationnement des cars, parkings, accessibilité, stationnement résidents, ports – plan d'eau, logistique urbaine, qualité des espaces publics, sécurité centre-ville.

A partir des travaux de ces groupes, le programme de l'opération objet du concours a pu être défini.

Ce document reprend les sept objectifs des deux délibérations d'orientations générales de la Ville de Marseille et de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, rappelés ci-après :

- Qualifier l'espace public et le réseau d'équipements à la hauteur des enjeux de centralité du territoire (le Centre-Ville cœur emblématique de la Cité).
- Maîtriser la gestion urbaine de manière adaptée aux ambitions d'un cœur métropolitain.
- Développer l'attractivité du Centre-Ville lieu d'échanges.

- Conforter le Centre-Ville comme lieu de vie.
- Réorganiser le plan de circulation.
- Continuer la modernisation de l'offre de transport en commun.
- Offrir une plus grande lisibilité de l'offre de stationnement en Centre-Ville.

Ces objectifs sont traduits dans le document pré-programme figurant en annexe et illustré par les productions des groupes de travail.

Ce projet d'aménagement devra permettre de retrouver des espaces publics de qualité comme lieux de vie et comme sites de grands événements. Il sera l'occasion de mettre en œuvre un projet de ville durable grâce notamment à une forte réduction de la place de la voiture, une maîtrise de la gestion urbaine moderne et efficace, tout en privilégiant les modes doux de déplacement.

Il constituera le point de convergence des manifestations organisées dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013.

L'envergure du projet et les objectifs de Marseille Provence 2013 conduisent à mener l'opération en plusieurs phases opérationnelles.

Ainsi une tranche ferme comprendra d'une part, l'établissement d'un plan guide d'urbanisme sur le périmètre centre-ville (400 ha environ) et d'autre part, l'aménagement d'une zone centrée sur le quai des Belges qui devra être opérationnelle pour Marseille Provence 2013. Une tranche conditionnelle portera sur des espaces du périmètre du concours qui n'auront pas été aménagés pour 2013.

Le document pré-programme ci-annexé présente l'ensemble des objectifs de l'opération, il constitue la base essentielle à partir de laquelle sera établi le dossier de programme qui sera remis aux concurrents sélectionnés à l'issue de la phase de candidatures du concours de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 07 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° VOI 020-1536/09/CC du 2 octobre 2009 du Conseil de Communauté ;
- La délibération n° 069/0989/FEAM du 5 octobre 2009 du Conseil Municipal de Marseille.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient que les concurrents sélectionnés à l'issue de la phase de candidatures du concours de maîtrise d'œuvre puissent élaborer leurs propositions à partir d'un programme établi par le maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Est approuvé le pré-programme ci-annexé, présentant l'ensemble des objectifs de l'opération de semi-piétonisation du Vieux-Port à Marseille

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI